

Adresse

Rue de Caraman 13 - 7300 BOUSSU

☎ 065/76 61 40

☎ 0477 80 11 49

✉ secps@itcb.be

Site: www.eps-boussu-ath.be

Direction

Pierre COQUELET

Nos bureaux sont ouverts :

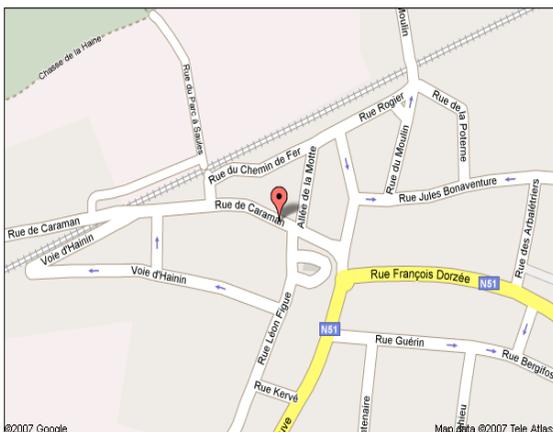
Du lundi au vendredi de 17h00 à 20h30

Inscriptions :

Dès le 30 août à Boussu (du lundi au vendredi 14h—20h)

Le 29 août (14h—20h) et à partir du 4 septembre à Ath (du lundi au jeudi)

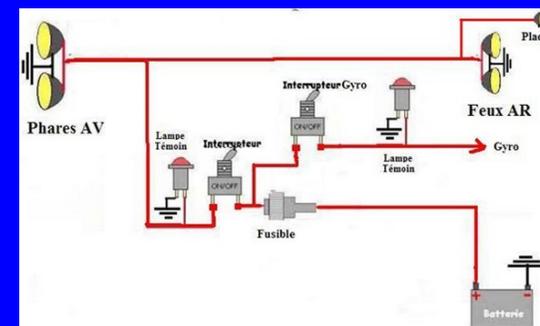
Plan d'accès :



Institut Technique et Professionnel

Les Aumôniers du Travail

Promotion sociale



**AIDE MECANICIEN EN VEHICULES
DE TOURISME ET UTILITAIRES**



A la fin de la formation (section), l'étudiant sera capable :

- d'effectuer des travaux élémentaires d'entretien :
 - ⇒ procéder à un entretien limité selon les schémas descriptifs du constructeur (faire une vidange, changer les filtres et les bougies, vérifier les différents niveaux, etc.) ;
 - ⇒ effectuer un réglage des phares ;
 - ⇒ contrôler et remplacer une ligne d'échappement ;
 - ⇒ vérifier, remplacer et équilibrer les pneus ;
 - ⇒ remplacer les amortisseurs ;
 - ⇒ lire et utiliser la documentation technique de base ;
 - ⇒ tenir à jour sa fiche de travail.
- de démonter des éléments mécaniques et électriques de façon méthodique ;
- d'exécuter des travaux élémentaires comme le remplacement des pneus et des phares;
- d'utiliser correctement et d'entretenir l'outillage ;
- de procéder à un contrôle visuel du véhicule et de communiquer ses observations au responsable.

Droits d'inscription :

176,40 €

40 € pour les demandeurs d'emploi, les étudiants de moins de 18 ans, les bénéficiaires de l'AVIQ, les bénéficiaires du CPAS, les enseignants sous certaines conditions.

Horaire des cours

480 périodes

Le mardi, jeudi et vendredi du 12/09/2017 au 22/06/2018 et le mercredi du 13/09/2017 au 28/02/2018 de 17h30 à 20h50

Condition d'admission

Etre porteur du CEB (Certificat d'étude de base) ou test d'admission en français

Quelles démarches effectuer pour m'inscrire ?

- ✓ Fournir ma carte d'identité pour photocopie.
- ✓ Remplir une fiche d'inscription au secretariat.
- ✓ Signer le "reçu école" dès paiement.
- ✓ Remettre mon diplôme le plus élevé au secrétariat (CEB, CESS, ...) ou remettre l'attestation de l'unité de formation précédente ou réussir un test d'admission pour entrer en formation.
- ✓ Payer les droits d'inscription en fonction de votre statut.
- ✓ Autres démarches :

Je suis demandeur d'emploi :

—> je remets mon numéro d'inscription du Forem.

Je suis bénéficiaire du CPAS :

—> je le signale au secrétariat et je remets une attestation de bénéficiaire du revenu d'intégration.

Je suis inscrit auprès de l'AWIPH :

—> je remets une attestation obtenue auprès de l'AWIPH.

J'ai moins de 18ans :

—> je remets une attestation obtenue auprès de mon établissement scolaire prouvant mon inscription.

Une attention toute particulière est accordée aux étudiants en situation de handicap. Chaque situation est étudiée individuellement et les conseils des études mettent tout en œuvre pour essayer de rendre l'apprentissage accessible à tous.

Personne de référence à contacter : Mme Degrève Sophie